



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE LE DOCTEUR  
CHANAËLLE OBADIA ET LA VILLE DE  
VINCENNES POUR L'ORGANISATION DE  
REUNIONS ET DE CONSULTATIONS D'AIDE A  
L'ARRET DU TABAC DANS LE CADRE DU MOIS  
SANS TABAC 2024**

**DÉCISION N° DM-24-245  
EN DATE DU 25 JUILLET 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du Docteur Chanaëlle OBADIA, médecin addictologue, située 67, boulevard Picpus 75012 Paris, d'effectuer 3 permanences à l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine, situé au 70 rue de Fontenay 94300 Vincennes, dans le cadre du *Mois sans Tabac* ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** une convention avec le Docteur Chanaëlle OBADIA, médecin addictologue, située 67, boulevard Picpus 75012 Paris, pour l'organisation de 3 permanences, le mercredi 30 octobre de 14h à 18h (1h30 de réunion collective + consultations), vendredi 8 novembre de 13h à 17h (consultations) et le vendredi 29 novembre de 13h à 17h (45 min de réunion collective + consultations), à l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine, situé au 70 rue de Fontenay 94300 Vincennes, dans le cadre du *Mois sans Tabac*, moyennant une rémunération fixée à 75 euros de l'heure, soit 900 euros pour trois permanences de 4 heures.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé,

**Signé**

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20240725-lmc1H12223H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 26/07/2024  
Date de Publication : 26/07/2024